



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres



**Note sur le principe du plan
de gestion des déchets
de l'île de la Galite**
Petites îles de Méditerranée 07

Novembre 2008

Par : **Jean-Louis Lambeaux**, Ingénieur Aménagement,
Pollutions - Déchets



MOTS-CLES :

Tunisie, Galite, déchets, plastiques, incinération, déchèterie.

RESUME :

La présence humaine sur l'île de la Galite est représentée par une communauté composée de familles et de collectivités publiques (représentant la garde nationale, la marine nationale et l'APAL). Cette population est à longueur d'année, productrice de déchets de tous types. L'absence de gestion des déchets est à l'origine de répercussions défavorables sur les paysages et les écosystèmes de la grande île.

La production des bouteilles plastiques (PET et PEHD), des déchets toxiques et infectieux, ainsi que des déchets ultimes non valorisables se révèlent préoccupante, d'où la nécessité d'une action visant la gestion de ces déchets.

La fiabilité et l'efficacité de cette action dépendent de la sensibilisation de la communauté Galitienne, la rationalisation de sa consommation, la coordination entre tout les échelons et les acteurs présents sur cette île et enfin le traitement des déchets produits. Le suivi de la gestion des déchets est primordiale afin d'apporter les modifications nécessaires dans le but de rentabiliser et de perfectionner cette activité.

RAPPEL SUR LA PRODUCTION DES DECHETS SUR L'ILE :

Deux catégories de producteur :

➤ **Les familles (deux parents et un à deux enfants en bas ages)** : habitants de petites maisons Galitaise réhabilitées, avec jardins potagers et animaux de basse cours; production classique de déchets des ménages avec un surplus de bouteilles plastiques PET du fait de l'absence d'AEP.

➤ **Les collectivités** : garde nationale, marine nationale, armée (une trentaine de personnes) logeant dans les anciens bâtiments publics de l'île (école, église,...) : production des ménages et des armées (batteries, médicaments et déchets infectieux du médecin,...)

Gestion actuelle :

Il n'existe actuellement aucune gestion des déchets organisée. Les familles : les déchets sont répandus et déversés dans des dépressions topographiques ou brûlés (incinération incomplète) dans des maisons en ruine. Les bouteilles plastiques sont depuis peu mises en sac, mais jetées ensuite avec les autres déchets.

Les collectivités et principalement l'armée dont le personnel loge dans l'ancienne école : les déchets sont déversés directement dans un vallon en aval de la cours, parfois brûlés. Le médecin militaire (rotation de personnel toutes les 2-3 semaines), jette les aiguilles dans une bouteille plastique et les brûlent. Les autres déchets infectieux (compresses, pansements,...) sont jetés dans une maison en ruine et incinérés ou enfouis sommairement.

PROPOSITION DE PLAN DE GESTION :

Le principe :

- sensibiliser, responsabiliser et coordonner tout les échelons (commandements, habitants, gestionnaires), réduire la production de déchets,
- traiter sur place les déchets à faible potentiel polluant (fermentescibles, gravats, certains encombrants),
- trier les déchets facilement récupérables (bouteilles plastiques dans un premier temps) et les évacuer vers une filière de valorisation du continent (déchèterie et aire d'entreposage avant évacuation),
- évacuer de l'île les déchets ultimes pour leur enfouissement (ou autre exutoire agréé) sur le continent.

La mise en oeuvre de ce principe s'articule autour des actions suivantes:

Pour la sensibilisation : un comité de pilotage coordonné par l'APAL, entre les décideurs des différentes administrations responsables et/ou dont le personnel occupe l'île permettrait de valider et faire appliquer les principes du plan de gestion. Une charte de l'écocitoyen de la Galite pourrait fonder l'appartenance des habitants à une même communauté ou à défaut à un même projet de mise en valeur du site. Elle comprendrait notamment les actions de gestion quotidienne des déchets. Pour les nouveaux arrivants sur l'île, une demi/journée de découverte et de formation pourrait être organisée par les ecogardes de l'APAL rappelant les enjeux de préservation de ce site unique et les actions incombant à chaque habitant (utilisation de la déchèterie,...).

Pour la réduire la production de déchets: l'APAL a initié l'utilisation de fontaines à bonbonnes d'eau de 19 l consignées, qui permettra de limiter l'utilisation des bouteilles PET (restera les boissons gazeuses et huile) en attendant la réhabilitation et sécurisation des captages AEP.

Un guide pour l'achat "ecocitoyen" (Charte) des denrées pourrait éventuellement être adopté par les gestionnaires de

l'île (APAL, Armées, ...) favorisant les achats en vrac (huiles, farines,...) ou en contenants de grande capacité, les habitants de leur côté (voire attribution par habitation) seraient équipés de contenants idoines (bacs hermétiques, pots et jarres en terre cuite,...).

Tri des déchets : Les habitants seront invités à séparer la matière organique et la traiter sur place, et enfin amener les plastiques et les ultimes dans une déchèterie :

- matières organiques et fermentescibles (reste de repas,...) devront être mis séparément dans une poubelle de 20 ou 30 l, sans sac, puis au fur et mesure du remplissage, vidés dans les jardins pour leur compostage naturel en tas ou donnés aux animaux de basse-cour.
- les bouteilles plastiques (PET et PEHD) mises en poubelles de 80 l dans des sacs distribués par l'APAL. Les sacs pleins seront amenés à la déchèterie de l'île.
- les déchets ultimes (papier, textiles sanitaires, cartons, plastic non valorisable,...) seront mis en sac dans une poubelle de 80 l. Une fois plein, les sacs seront déposés à la déchèterie par les habitants. Au niveau de la déchèterie, les sacs seront si possible compactés (selon enquête faisabilité à faire auprès du constructeur de la presse). Ils pourront être entreposés ensuite dans des bigbag.
- les bouteilles de verre (rare sur l'île) pourront être amenées à la déchèterie et entreposées (local du port) en attendant leur évacuation lorsque la filière de reprise sera organisée.
- les déchets toxiques (piles, batterie, pots de solvants,...) seront amenés et confiés aux écogardes à la déchèterie
- les encombrants seront amenés à la déchèterie et seront évacués sur le continent (Big-bag) ou éventuellement enfouis sur île pour les moins polluants (zone identifiée près de l'église), voire réutilisés par les écogardes (ferraille, bois,...).
- les médicaments périmés seront donnés au médecin qui les ramènera sur le continent.
- pour les déchets de soins, à chaque relève du médecin militaire, un conteneur hermétique de quelque dizaine de litre pourrait être ramené sur le continent pour leur incinération en centre hospitalier.

La déchèterie à créer est centrale par rapport aux habitations et collectivités. Ses caractéristiques sont données dans le document spécifique rédigé lors de la mission de novembre 2008. Elle pourra évoluer à l'usage et en fonction des filières de valorisation matière qui seront créées sur le continent (l'effort de tri demandé aux habitants devra cependant rester abordable).

Elle permet de drainer un maximum de déchets de l'île et constitue une rupture de charge (de volume plus exactement)

avant leur évacuation par tracteur au dépôt du port, en attente du transfert par bateau.

Une collecte hebdomadaire par les écocardes (quad ou mulet) pourra éventuellement concerner les déchets des familles plus éloignées (maison du Président).

L'entrepôt du port dont la localisation a été identifiée lors de la mission de novembre 2008 devra être construit (structure bois évolutive) et dimensionné pour entreposer la production d'environ 6 mois de déchets compactés (3 à 4 tonnes).

Un bilan du mode de gestion des déchets sera effectué à 6 mois et un an. Des modifications pourront être apportées sur le degré de tri demandé aux habitants (renforcement de la sensibilisation pour maintenir l'effort ou revue à la baisse des ambitions de tri,...), le fonctionnement de la déchèterie et de la presse à balle (améliorations éventuelles pour faciliter la manutention des déchets et des balles), le dimensionnement de l'aire d'entreposage du port (agrandissement éventuel, sécurisation vandalisme, animaux...).

Concernant la résorption des dépôts sauvages et déchets historiques (ferrailles anciennes, fûts, ...), la filière métaux a d'ores et déjà été identifiée par l'APAL pour récupérer la plupart de ces déchets. Certains éléments très dégradés (métaux, bois,...) pourront être laissés sur site s'ils ne présentent pas de danger (chute, risque de blessure) ou enfouis sur le site identifié près de l'église pour les gravats et les déchets encombrants peu polluants. Une fois comblé, ce site pourra être recouvert d'une couche de terre et végétalisé (essences à définir).

Les campagnes de nettoyage organisées par l'APAL pour récupérer les dépôts épars de bouteilles et ordures pourront être maintenues et renforcées dès que la déchèterie sera fonctionnelle, et ce pour limiter la reprise des habitudes de dépôts sauvages.

Le transfert par bateau constitue un maillon sensible du plan de gestion. Le principe retenu étant de préserver l'île, future aire marine protégée, l'évacuation d'un maximum de déchets polluants vers les centres de traitement adaptés du continent est privilégiée. Il reste que la manutention des balles et big bag éventuels de déchets du quai vers les bateaux n'est pas adaptée à ce jour.

Quatre solutions:

1- en l'absence de tout aménagement : embarquement par balles individualisées (travail long et fastidieux)

2- bateaux avec son propre bras de grue

3-construction d'une petite potence et grue (éventuellement manuelle) sur le quai

4- accostage d'une barge métallique (annexe au bateau remorqueur) à fond plat et ridelle, sur la mise à l'eau, avec possibilité d'y rentrer la benne du quad.

La solution trois semble la plus pérenne.

La fréquence d'enlèvement sera conditionnée par une péréquation entre les possibilités d'entreposage au port et la capacité des bateaux (charge admissible et tirant d'eau).

A Bizerte ou autre port de débarquement, les conditions de déchargement et de transfert vers les exutoires devront être validées et contractualisées avec les prestataires de transport, de même pour les entreprises de traitement des déchets.